

**Poids et dimensions maximums autorisés, transport de marchandises
Pays-Bas**

Hauteur	4.00m
Largeur	
Véhicule à moteur/remorque	2.55m
Véhicule frigorifique	2.60m
Longueur ¹	
Véhicule à moteur/remorque	12.00m
Véhicule articulé	16.50m
Train routier	18.75m
Porte-voitures (chargé)	20.75m ²
Poids par essieu ³	
essieu simple	10.0t
essieu moteur	11.5t
essieu tandem d'un véhicule à moteur, avec une distance entre les essieux de	
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.30m à moins de 1.80m, et l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente, ou chaque essieu moteur est équipé de pneus jumelés et le poids maximum de chaque essieu ne dépasse pas 9.5t	19.0t
essieu tandem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· moins de 1.00m	11.0t
· 1.00m à moins de 1.30m	16.0t
· 1.30m à moins de 1.80m	18.0t
· 1.80m ou plus	20.0t
essieu tridem d'une remorque ou d'une semi-remorque, avec une distance entre les essieux de	
· 1.30m ou moins	21.0t
· 1.31m à moins de 1.80m	24.0t
· 1.31m à moins de 1.80m, si l'essieu moteur est équipé de pneus jumelés et de suspension pneumatique ou équivalente	27t
Poids maximal autorisé ⁴	
Véhicule à moteur	
· à 2 essieux	21.5t
· à 3 essieux	33.0t
· à 4 essieux	43.0t ⁵
Remorque	
· à 2 essieux	20.0t
· à 3 essieux	30.0t
Véhicule articulé	
· à 3 essieux	31.5t
· à 4 essieux	41.5t
· à 5/6 essieux	50.0t
Train routier	
· à 4 essieux	41.5t
· à 5/6 essieux	50.0t

¹ Les charges indivisibles peuvent, selon la législation néerlandaise, dépasser les normes mentionnées d'une longueur avant de 3.50m à partir du volant et d'une longueur arrière de 5.00m à partir de l'essieu arrière.

- ² y compris un dépassement du chargement qui ne doit pas être supérieur à 0.50m à l'avant du véhicule et à 2.00m à l'arrière
- ³ Sur les routes secondaires, le poids par roue ne doit pas dépasser 2.4t
- ⁴ Le poids total maximum est déterminé par les poids des essieux additionnés jusqu'à un maximum de 50.0t.
- ⁵ Au-delà des porteurs à 4 essieux, les Pays-Bas autorisent, sous certaines conditions, la circulation de porteurs à 5 essieux dont le PTC maximum est de 50.0t. C'est le seul état membre de l'UE à avoir homologué ce type de camion.

Sources: TLN, mars 2007